



PROMULGATION DES RÈGLEMENTS N^{os} 7200 ET 7300

Avis public est donné par le soussigné que les règlements n^{os} 7200 et 7300 intitulés :

- **Règlement de zonage (7200) :**

Ce règlement vise à régir les usages, constructions et aménagements sur le territoire municipal, selon le découpage de la ville en zone.

Le nouveau de plan de zonage du présent règlement est en annexe de la présente.

- **Règlement de lotissement (7300) :**

Ce règlement vise à régir les opérations cadastrales, la dimension des terrains ainsi que les rues.

- Ces règlements ont été adoptés par le conseil municipal le **15 janvier 2018** ;
- Ces règlements ont reçu l'approbation des personnes habiles à voter le **28 février 2018** ;
- Ces règlements ont reçu l'approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville, le **14 mars 2018**.

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier par intérim, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 15 mars 2018.

**Sylvain Rolland,
Directeur général et
greffier par intérim**

